



LES PERMANENCES JURIDIQUES

L'Ordre des Avocats Barreau de SAINT-PIERRE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Réunion et l'Ordre des Avocats – Barreau de SAINT-PIERRE s'engagent à agir de concert en vue d'assurer l'assistance, et l'accompagnement des entreprises artisanales.

Les parties veillent au plan local, à une mutualisation de leurs moyens et de leurs compétences afin de fournir les conseils et les formations les plus adaptés aux entreprises artisanales sur les thématiques suivantes :

- **Les formes juridiques d'entreprises et le droit des sociétés ;**
- **L'EIRL et la déclaration d'affectation du patrimoine ;**
- **La transmission d'entreprise : Cession de fonds ou de parts sociales/Location-gérance**
- **Le bail commercial ;**
- **La responsabilité pénale du chef d'entreprise ;**
- **Le recouvrement de créances et les contentieux de type commercial ;**
- **Les procédures collectives (redressement judiciaire et liquidation judiciaire) et la loi de sauvegarde**
- **Le droit social : gestion de la relation de travail, rupture contentieuse, clauses de non concurrence.**